



Crises alimentaires

UNE CHARTE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST



L'HISTOIRE

Le désordre de l'aide alimentaire

Dans les années 70 et 80, les pays sahéliens recourent massivement à l'aide alimentaire pour faire face à des situations d'urgence récurrentes liées à la sécheresse.

Progressivement, les effets pervers de l'aide alimentaire et de ses pratiques se font jour :

- Elle est susceptible de concurrencer les productions locales ;
- Elle exerce une influence négative sur l'évolution des habitudes de consommation ;
- La coordination entre les pourvoyeurs d'aide et les responsables politiques de la région est faible.

Un Réseau

En 1984, Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel, le Club du Sahel (devenu le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest – CSAO/OCDE) et leurs partenaires créent le Réseau de Prévention des

Crises Alimentaires (RPCA) avec pour objectif de favoriser la coordination, le dialogue politique et l'action concertée en matière de politiques de sécurité alimentaire.

Une Charte

Très rapidement, les membres du RPCA s'engagent dans la conception d'une Charte de l'aide alimentaire qui, après de longues discussions, sera adoptée par les chefs d'États et de Gouvernements des pays du Sahel et les principaux donateurs en 1990. La Charte est un code de bonne conduite. Non contraignante, elle fait néanmoins l'objet d'évaluations régulières par le CILSS et le CSAO/OCDE pour permettre aux bénéficiaires et aux pourvoyeurs d'aide d'adapter leurs modes d'intervention. Sa force principale réside cependant dans une motivation partagée par tous les acteurs de la

sécurité alimentaire de l'époque : minimiser autant que possible les effets pervers de l'aide alimentaire et faire en sorte que celle-ci soutienne le développement et par conséquent qu'elle puisse disparaître à terme.

Bien qu'antérieure à la Déclaration de Paris adoptée en 2005, la Charte de l'aide alimentaire s'inscrit avant l'heure dans les principes de celle-ci. Elle a inspiré la Convention internationale sur l'aide alimentaire signée en 1999.

DE LA GESTION DE L'AIDE À CELLE DES CRISES

Un monde en mutation

Les crises alimentaires sont plus complexes et multi-formes que par le passé. La population régionale a doublé depuis le début des années 80, la part de la population urbaine est passée de 25 à près de 50 %. Le libre commerce a développé de fortes interdépendances sur le marché régional. Si jadis la capacité d'un pays à produire sa propre alimentation était la condition principale de sa sécurité alimentaire, c'est désormais le revenu monétaire et le marché qui déterminent en grande partie l'accès à la nourriture. L'influence des marchés mondiaux est devenue prégnante et la conjoncture actuelle montre que les prix peuvent être élevés même si la production locale est abondante. Le paysage « institutionnel » a lui aussi beaucoup changé. La décentralisation a ouvert une porte que les acteurs locaux ont poussée pour faire entendre leur voix. Les producteurs agricoles sont devenus des interlocuteurs incontournables appuyés par leurs associations et des ONG beaucoup

plus puissantes. Les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) jouent désormais un rôle important dans les politiques de sécurité alimentaire. De nouveaux acteurs (Brésil, Chine, Inde) non-signataires de la Charte, ont également trouvé leur place dans la nouvelle architecture de l'aide alimentaire. Entre 1988 et 2000 par exemple, la part de la Chine dans l'aide alimentaire totale des grands donateurs mondiaux est passée de 0,03 % à 3,3 %.

De même, la complexification des crises alimentaires a créé la nécessité de diversifier les instruments de réponse et suscité d'intenses réflexions sur la réforme de l'aide alimentaire. Les concepts évoluent (de l'aide alimentaire à l'assistance alimentaire) ; des pratiques nouvelles ou peu utilisées dans le passé se développent (les transferts en cash - cash-oriented strategies, les achats triangulaires ou locaux) ; d'autres déclinent progressivement (les transferts directs et la monétisation de l'aide alimentaire).

La Charte s'adapte

L'ensemble des parties prenantes est convaincu de la nécessité de réviser la Charte de l'aide alimentaire, d'adapter, autant que possible, les ambitions, les principes et les modalités à la complexité et à l'incertitude des enjeux alimentaires sahéliens et ouest-africains.

Rebaptisée « **Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires** », elle a fait l'objet d'un processus intense de dialogue piloté, sous l'égide de la CEDEAO, par le CILSS avec l'appui du Secrétariat du CSAO. Elle vise à refléter une nouvelle ambition régionale en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires.

La Charte aborde d'abord **la prévention** : le dispositif d'alerte, d'analyse, d'information, de dialogue et de concertation sur les crises alimentaires. La construction rapide d'un consensus - au niveau local, national, régional et international - sur l'ampleur et les caractéristiques d'une crise qui s'annonce, détermine la qualité de la réponse. Elle décline également la réponse et **la gestion des causes structurelles des crises alimentaires**. Elle insiste en particulier

sur le rôle des politiques tout en déclinant les responsabilités de toutes les parties prenantes, y compris celles des organisations économiques régionales. Enfin, dans un souci d'évaluation des impacts, ce code de bonne conduite prévoit des mécanismes d'évaluation et d'interpellation des parties prenantes.

La « Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires » concrétise les principes de la Déclaration de Paris tout en innovant sur deux points :

- Elle montre que le niveau régional est porteur d'une plus grande efficacité (elle porte sur l'espace CEDEAO, plus la Mauritanie et le Tchad) ;
- Elle accorde une place singulière à la « dimension structurelle » des crises alimentaires ; la prévention concertée, efficace et durable, devant permettre au Sahel et à l'Afrique de l'Ouest de s'affranchir à terme de l'aide alimentaire.



Un processus, deux phases

La phase 1 (2007-2009) a été animée par un Comité de Pilotage international impliquant les acteurs ouest-africains et les principaux pays donateurs, les agences des Nations unies et les organisations de la société civile.

La phase 2 (2010 – 2011). Il s'agit d'un cycle de dialogue et d'adoption de la Charte révisée sous l'égide de la CEDEAO en septembre 2011. Ce dialogue multi-échelon, multi-acteurs a été articulé autour :

- D'ateliers de réflexion nationaux et régionaux impliquant tous les acteurs (gouvernements, professionnels, société civile, etc.)
- De concertations internationales ouvertes, y compris aux non-signataires de la Charte de 1990, avec les principaux donateurs. Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE a été associé au processus.

Crises alimentaires

Consultations nationales dans les 17 pays couverts par la Charte	
Mali	15-16 juillet 2010
Burkina Faso	22-23 juillet 2010
Gambie	5-6 août 2010
Tchad	30-31 août 2010
Bénin	3-4 septembre 2010
Togo	6-7 septembre 2010
Niger	14-15 septembre 2010
Liberia	23-24 septembre 2010
Côte d'Ivoire	23-24 septembre 2010
Cap-Vert	1 mars 2011
Mauritanie	7-8 mars 2011
Guinée Bissau	17-18 mars 2011
Guinée	24-25 mars 2011
Sénégal	29 - 30 mars 2011
Ghana	7-8 avril 2011
Sierra Leone	11-12 avril 2011
Nigeria	1-2 juin 2011

Consultations avec les partenaires au développement	
Consultations avec les donateurs, partenaires traditionnels et les nouveaux acteurs	Mars 2010 – juin 2011
Finalisation et adoption de la nouvelle Charte	
Intégration des suggestions issues du dialogue national, régional et international dans le projet de texte	Juin 2011
Réunion des experts et réunion ministérielle des pays membres de la CEDEAO, plus la Mauritanie et le Tchad	13-16 septembre 2011

Contacts :

- CEDEAO : M. Rui Silva : sylvia_rui@yahoo.com
- CILSS : El Hadj Dramane Coulibaly : dramane.coulibaly@cilss.bf
- CSAO/OCDE : M. Sibiri Jean Zoundi : sibirijean.zoundi@oecd.org

www.food-security.net

www.ecowas.int - www.cilss.bf - www.oecd.org/csao

